



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 JANVIER 2009

Direction des Affaires Générales,  
du Juridique et du Contentieux  
Service du Conseil municipal et du Pré-Contrôle de légalité  
Unité Conseil municipal  
CMJ/MPF

La réunion se tient au lieu ordinaire de ses séances, en la salle du Conseil municipal, Chapelle Saint-Esprit, le vendredi vingt-trois janvier deux mille neuf à quinze heures, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 16 janvier 2009, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

\*\*\*

### **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS : PROJET COMMUNAUTAIRE – PRODUCTION DE LOGEMENTS : 608 ROUTE DE GRASSE**

Monsieur le Maire : Avant d'aborder la séance du Conseil municipal je vous propose une communication de la Communauté d'Agglomération sur le projet communautaire de logements 608 route de Grasse.

Madame PAILLERON : L'opération se trouve en face du Collège BERTONE, 608 route de Grasse mais le nom changera au fur et à mesure. La photo aérienne montre le Collège BERTONE et le terrain nu actuellement. L'objet de l'appel à candidatures portait sur un terrain de près de 12 000 m<sup>2</sup> avec une préconisation de près de 11 000 m<sup>2</sup> soit 9 900 m<sup>2</sup> de SHON logement et 900 m<sup>2</sup> de commerces. Les proportions imposées : 50 % d'accessions pour actifs et 50 % de locatifs conventionnés avec une destination de 80 % en P.L.U.S. et 20 % de P.L.A.I.

Trois types d'accessions possibles : l'accession encadrée, l'accession sociale et un processus de location-accession. Les prix étaient plafonnés à la charge foncière : 300 € pour du locatif conventionné, 600 € pour l'accession encadrée, 400 € pour l'accession sociale, 150 € pour le P.S.L.A. et 600 € pour les commerces.

Donc, trois types d'accessions :

- l'accession encadrée qui est plutôt faite par les promoteurs privés ;
- l'accession sociale, par les bailleurs sociaux ;
- le P.S.L.A. qui est un dispositif pas encore expérimenté chez nous, de location-accession.

Les objectifs de la CASA sont bien évidemment de réduire le déficit de logements sociaux sur la Commune et de démontrer qu'avec un partenariat en amont on arrivait à une mixité harmonieuse.

L'appel à candidatures a été lancé en septembre 2007. Quinze bailleurs sociaux ont été contactés par courrier. C'est-à-dire ceux qui interviennent sur le territoire de la CASA. Un article dans le Moniteur a informé les promoteurs privés et 20 dossiers de candidatures ont été retirés. Il y a eu 10 équipes constituées qui ont remis un dossier en octobre 2007. Le bureau communautaire du 12 novembre 2007 a sélectionné 5 groupements appelés à faire une proposition complète avec la remise d'un projet.

Le bureau communautaire du 8 septembre a choisi l'équipe lauréate. Le promoteur GAMBETTA PACA, le bailleur social SUD HABITAT, la Maîtrise d'Oeuvre Alain BELHASSEN et des bureaux d'études structures puis des contrôles.

Le programme retenu est conforme à la préconisation, c'est-à-dire 10 938 m<sup>2</sup> SHON représentant 155 logements. Donc, une surface moyenne de 64 m<sup>2</sup> habitable et 3 locaux commerciaux. La répartition : 81 logements conventionnés avec un contingent CASA maximum. C'est-à-dire que seul le contingent Préfecture n'est pas propriété de la CASA. La subvention de la CASA est de droit commun, on va dire, puisqu'elle est de l'ordre de 10 % du coût de l'opération avec 1 250 000 €.

L'accession : 74 logements en accession dont 25 en P.S.L.A. (processus de location-accession) à un prix moyen de 2 400 € le m<sup>2</sup> habitable parking compris et deux paliers d'accessions sociales représentant 49

logements. Un premier palier à 2 950 € et un deuxième à 3 500 €. Les prix sont fermes et non indexés. Là-dessus, 298 places de stationnement, 197 intérieures et 101 parkings extérieurs dont 51 sont laissés libres et non dédiés. Il est à noter qu'il y aura un gardien à temps plein sur le site.

Donc, voilà la perspective du projet qui a été présenté lors de la réponse à l'appel à candidatures. Le principe, c'est une implantation en peigne, par rapport à la route de Grasse. Les logements s'articulent autour de patios intérieurs qui permettent d'avoir un courant d'air dans chaque appartement et d'avoir une meilleure ventilation naturelle.

Voilà un petit peu le principe une fois revu. On a abandonné les passerelles contre des coursives qui étaient plus appropriées. Le principe, à partir de la route de Grasse, on voit bien une implantation perpendiculaire à la route de Grasse et un processus de ventilation des deux côtés des logements.

L'incidence foncière proposée est conforme à ce qui avait été préconisé. Pour le PSALI on est à 300 €, pour l'accession sociale on est à 420 €, 150 € au PSLA et 250 € pour les locaux commerciaux. Ce qui amène à un prix principal de 3 400 000 €, ce prix est partiellement converti en l'obligation de remettre deux locaux qui seront destinés d'une part, au service logements de la CASA et d'autre part, au service politique de la ville.

L'incidence foncière moyenne est donc de 315 € du m<sup>2</sup> shon.

Un petit mot sur le développement durable parce que c'est un point très important dans le projet. C'est le plus haut palier de la réglementation actuelle avant l'énergie positive. C'est le premier projet dans les Alpes-Maritimes qui sera labellisé « bâtiment basse consommation d'énergie » avec des éléments qui en découlent, notamment un dispositif dans le projet de Loi des Finances qui vise à relever le plafond de déduction d'emprunt des intérêts de la résidence principale. Cela touche l'accession sociale principalement et éventuellement une possibilité d'exonération de taxe foncière ; mais rien n'est encore arrêté.

L'échéance de la promesse de vente est en septembre 2010. Le planning prévisionnel, le permis de construire va être déposé à la fin de ce mois avec une délivrance prévue pour la fin d'année étant donné qu'il y a des délais incompressibles et qu'on est soumis à enquête publique. La commercialisation de l'accession sociale commencera vraisemblablement après la purge du permis de construire, dans le premier trimestre 2010 jusqu'en août 2010. L'acte authentique et l'ouverture du chantier étant prévus pour septembre 2010. La livraison en avril 2012.

Les conditions suspensives essentielles sont donc l'obtention du permis de construire devenu définitif et la commercialisation des logements, puisque cela se fera de même façon que pour l'opération TDF ; c'est-à-dire avec une remise de candidature et des modalités qui sont définies par la CASA.

Un petit rappel pour ce qui s'était passé pour TDF. C'est la Commission Communautaire d'Attribution qui valide la procédure, le support technique, les supports de communication et les critères applicables au dossier afin d'établir un scoring et de permettre une hiérarchisation des candidatures. On y reviendra peut-être ultérieurement.

Dans un second temps, elle sélectionne un premier candidat par appartement, et une liste d'attente pour chaque type de logement par ordre décroissant du nombre de points obtenus par le scoring. L'égalité de points c'est un tirage au sort par l'huissier. Les candidatures retenues sont traitées par ordre de liste d'attente et le renouvellement du processus en cas d'appartements restant disponibles.

Voilà en diagonale, les grandes lignes du projet.

Monsieur le Maire : Merci pour cette information. Je souhaite qu'on fasse un inventaire du foncier suffisamment important pour que les opérations de ce type, qui sont menées avec transparence et efficacité, puissent se renouveler et même se multiplier.

En excusant un certain nombre de nos collègues soit retenus sur des démarches administratives, comme par exemple celle de M. le Premier Adjoint à la Préfecture, pour nous représenter, et d'autres, décimés par le virus grippal dans la période actuelle, je cède la parole à Monsieur PAUGET pour l'appel nominal.

## APPEL NOMINAL

### **Présents :**

M. LEONETTI, M. PAUGET, Mme TORRES-FORET-DODELIN, Mme DUMONT, M. PERUGINI, Mme PUGNAIRE, M. DULBECCO, Mme MURATORI, M. RAMBAUD, Mme CANOVA, M. GENTE, Mme TROTOBAS, Mme BOUFFIER, M. AMAR, Mme BOUSQUET, Mme THOMEL, M. PADOVANI, Mme LHEUREUX, Mme MEUNIER, Mme DOR, M. CHIALVA, M. CHAUSSARD, M. GASTALDI, M. BAYLE, Mme SAVALLI, Mme CURTET, Mme DEPETRIS, Mme GAILLOT, Mme BADAoui-BLAIS, M. GENSBURGER, M. GILLI, Mlle RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme MURATORE, M. AUBRY, M. LA SPESA, Mlle DUMAS

### **Procurations :**

M. GONZALEZ pouvoir à M. PAUGET,  
M. SEITHER pouvoir à M. AMAR,  
Mme BLAZY pouvoir à Mme TROTOBAS,  
M. BARBERIS pouvoir à M. LEONETTI,  
M. DAHAN pouvoir à Mme TORRES-FORET-DODELIN,  
Mme LONVIS pouvoir à Mme SAVALLI,  
M. MONIER pouvoir à M. PERUGINI,  
M. PIEL pouvoir à Mlle DUMAS,

### **Absents :**

M. ROUX,  
M. BIGNONNEAU

*Présents :39 / Procurations :8 / Absents : 2*

Monsieur le Maire : Il faut désigner le secrétaire de séance : Matthieu GILLI, candidat, est désigné à l'unanimité. Les procurations sont toutes remises.

Madame VERCNOCKE : Monsieur le Maire, est-ce que vous me permettriez de faire une petite déclaration ?

Monsieur le Maire : Si elle rentre dans le contexte de ce Conseil municipal et qu'il ne s'agit pas d'une motion, auquel cas il aurait fallu que vous la déposiez 48 heures auparavant.

Madame VERCNOCKE : Non, il n'y a pas de vote. Ce n'est pas une motion. Simplement, je voulais vous dire que l'Union pour Antibes Juan-les-Pins ainsi que le P.S. et les Verts tiennent à dénoncer la façon dont s'est déroulé le dernier Conseil municipal.

Nous n'avons, pour notre part, les uns et les autres, jamais abusé du temps de parole pendant les séances, ce temps étant par ailleurs enregistré et contrôlable. Nous ne pouvons donc accepter une attitude aussi rigide qui interdit à l'opposition de s'exprimer de façon constructive pendant les débats.

S'il appartient bien au Maire de faire la police du Conseil ; s'il est bien prévu dans le règlement intérieur les modalités de déroulement des séances, ce règlement intérieur n'a jamais été négocié en conférence des Présidents de Groupe. Son application au Conseil municipal du 19 décembre a été décidée sans information officielle de ces Présidents. Enfin, la police de l'Assemblée doit s'appliquer également à certaines réflexions récurrentes de certains membres de la majorité vis-à-vis des intervenants de l'opposition.

Le temps de parole doit être proportionnel à l'importance des questions traitées. La limitation à 3 minutes pour l'ensemble du budget confine au ridicule. Nous demandons donc une réunion urgente de la conférence des Présidents.

En attendant, pour marquer notre indignation devant un système aussi absurde qu'anti-démocratique, nous décidons donc de ne pas participer aux travaux du présent Conseil.

Je vous remercie de m'avoir écoutée.

Monsieur le Maire : Est-ce que vous aurez la courtoisie de m'écouter, Madame, dans la réponse que je vais vous apporter ?

C'est vrai que la Conférence des Présidents n'a pas été saisie mais a été saisi le Conseil municipal qui a voté les dispositions que j'ai appliquées à l'unanimité. Et donc, ne vous étonnez pas que ce qui a été décidé ici à l'unanimité soit applicable.

Ensuite, dans la première partie de la remarque que vous avez faite, c'est vrai que la majorité n'a jamais abusé de son temps de parole parce qu'il est bien inférieur au temps que lui octroierait par le passé le fait qu'elle soit ici largement majoritaire. Le groupe P.S. est dans la même situation que vous.

Ce que l'on constate, c'est un dépassement très important sur le contingent majorité, d'ailleurs, du temps de parole du groupe Communiste. Donc, je suis prêt à rendre public l'ensemble de ces éléments et de faire en sorte que vous ne serez en aucun cas pénalisé, ni vous, ni les groupes Socialistes et Verts dans la mesure où vous êtes largement dans le contingent tel qu'il est préconisé.

Enfin, en ce qui concerne le budget, je vous rappelle que vous êtes intervenue pendant cinq minutes et bien que j'ai rappelé à votre bon sens que vous étiez en train de dépasser le temps, je n'ai en aucun cas coupé le micro à qui que ce soit.

Je pense donc que si nous restons avec l'idée que nous pouvons nous exprimer de manière saine et claire, en trois minutes ; ce que je m'impose à moi-même qui suis, d'après les membres de ma majorité, trop bavard parce que j'essaie de convaincre en vain l'ensemble de l'opposition qui n'est jamais convaincue ! Je vais donc m'appliquer à cet art de la synthèse. Je vous invite à le faire. Je vous invite surtout à ne pas sortir des limites de la décence et de l'apaisement nécessaires à un débat. Et en même temps, de ne pas sortir du cadre de la limite délibération dans lequel nous sommes inscrits.

Je vous rappelle que la mesure d'application souple que j'ai proposée fait en sorte qu'aujourd'hui l'opposition a autant de temps de parole que la majorité. Oserais-je rappeler à l'opposition qu'elle a réalisé à 3, 40 % de l'ensemble de la population et qu'il n'est pas illégitime que le temps de parole de la majorité soit au moins égal à celui de l'opposition ?

Et donc, je prends acte de votre départ. Je vous serais gré de ne pas venir me chanter la Marseillaise au pied du Conseil municipal, ce qui évitera le ridicule d'une situation que je veux amener dans un cadre apaisé. Mais, reconnaissons que lorsque l'on dépasse d'une heure le temps de parole qui est imparti à une partie de l'opposition et que ce temps est occupé à accuser le Maire d'avoir provoqué un accident mortel sur un chantier de la Communauté d'Agglomération, il est normal que le Maire amène un petit peu d'autorité dans un débat qui est un peu enclin de temps en temps à aller à la dérive.

Madame VERCNOCKE : Monsieur le Maire, je vous remercie de votre réponse. Nous en prenons bien entendu acte, bien que nous ne nous sentions pas concernés justement par les débordements auxquels vous faites allusion.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas dit cela .

Madame VERCNOCKE : Et nous espérons, comme vous je pense, qu'en conférence des Présidents nous arriverons à nous mettre tous d'accord sur une application du règlement.

Monsieur le Maire : Madame, cela fait 13 ans que je suis à cet endroit et que j'applique les choses avec la souplesse nécessaire pour que le débat démocratique ne soit ni prolongé, ni dérivé, mais en même temps utile et constructif. Je crois que si tout le monde fait un effort, nous aurons un débat qui continuera à être constructif, qui sortira de la polémique stérile et qui permettra, dans l'intérêt des Antibois et des Juanais, de faire avancer un certain nombre de dossiers.

Je suis d'autant plus favorable à une Conférence de Présidents que je voudrais que les questions orales soient réactivées et qu'elles permettent ,là aussi ,un partage du temps de parole entre la majorité et l'opposition. Je souhaiterais notamment qu'il y ait une partie de questions courtes, une partie de questions avec débat et que vous définissiez avec M. le Premier Adjoint une organisation qui fasse que l'on n'ait pas des dérives interminables de débats stériles et polémiques et qu'on ait un débat constructif et utile dans l'intérêt général.

Je comprends mieux pourquoi la caméra était là.

Madame VERCNOCKE : Alors, Monsieur le Maire et mes Chers Collègues, je vous rassure tout de suite, nous n'avons rien à voir avec la présence de la caméra aujourd'hui, ni avec ce qui s'est passé avec l'Assemblée Nationale parce que notre décision était déjà prise depuis à peu près un mois. Vous me croyez j'espère.

Monsieur le Maire : Dois-je interpréter que vous laissez votre temps de parole aux Communistes ?

*Départ de Mlle RAVEL, Mme VERCNOCKE, M. DUJARDIN, M. MOLINE, Mme MURATORE, M. AUBRY*

*Présents 33 / Procurations : 8 / Absents : 8*

## **MONSIEUR LEONETTI**

### **00-00- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2008**

Monsieur le Maire : Pas d'intervention, pas de vote contre. Je vous remercie

Adopté à l'unanimité.

### **00-01- DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE - COMPTE RENDU**

Madame DUMAS : Je vous rassure, je ne profiterai pas de la situation et je ne parlerai pas 9 minutes ! Je resterai dans mon temps de parole.

Donc, simplement quelques remarques au sujet de l'arrêté n° 1. Nous nous félicitons que la Ville puisse répondre à une urgence concernant le logement. Je dirais qu'il y en a tant dans notre Ville, que c'est bien qu'elle puisse y répondre. Cela me permet de faire le lien avec l'arrêté 3 qui montre qu'il y avait un logement libre au 1 rue Thuret, maintenant occupé, avec un bail et un loyer très intéressant et tant mieux. Et quant à l'arrêté 4, il nous informe qu'actuellement il y a un logement libre, 12 rue Andréossy, qui pourrait, vu la superficie, peut-être répondre à une urgence de logement pour une famille.

Permettez-moi de réitérer notre demande de très longue date, à laquelle vous n'avez toujours pas répondu, d'un recensement exhaustif et d'un listing très précis des logements libres appartenant à la Ville, au Conseil général et aux différents Ministères, pour pouvoir, comme dans l'arrêté n° 1, répondre à l'urgence de logement auxquels sont confrontés beaucoup de citoyens dans notre Ville.

Monsieur le Maire : Madame DUMAS je vais vous répondre avec beaucoup de calme et un peu d'étonnement. Je vous ai déjà expliqué que la Ville ne possédait pas de parc privé, en-dehors de quelques appartements qui sont tous passés en délibération.

Je rappelle que j'ai pris la précaution et depuis longtemps, Monsieur LA SPESA s'en souvient très certainement, de faire en sorte que les attributions de ces logements passent en Commission d'Attribution des Logements sociaux.

Dans ce contexte, ne laissez pas à penser que les ministères, le Conseil général ont des appartements dans lesquels ils logeraient je ne sais qui et que la Ville d'Antibes posséderait un stock qu'elle distribuerait avec parcimonie compte-tenu de la crise du logement.

Il n'y en a pas, à un près, et qui passe toujours en délégation du Conseil municipal. Maintenant, si vous voulez la liste exhaustive on vous la redonnera. Je l'ai donnée dans le précédent mandat. Oui, M. LA SPESA, je l'ai même exposée dans le précédent mandat.

On réactualisera, mais je vous en supplie cessez de dire que l'on pourrait réquisitionner les appartements vides. Si votre idée c'est de dire « on doit réquisitionner les appartements privés », j'y suis formellement opposé. Si votre idée c'est de dire « la Ville a des logements qu'elle devrait mettre à disposition de la population », c'est déjà le cas pour le peu de logements qui sont disponibles. Et donc, je vous enlève ce souci et en même temps je vous redonnerai acte que l'ensemble des logements actuels sont occupés après une délibération et après une décision d'une commission ad hoc.

Il n'y a pas de vote : le Conseil municipal **PREND ACTE** de ce compte rendu.

## **00-02- MEDECINE PREVENTIVE - CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur le Maire : il n'y a pas d'interventions, nous passons directement au vote, ah pardon, Monsieur LA SPESA.

Monsieur LA SPESA : Vous avez tellement réduit votre temps de parole que vous ne présentez même plus la délibération ! C'est très bien, seulement je ne crois pas que ce soit très bien parce que.....

Monsieur le Maire : Non, en ce qui concerne la délibération je ne l'expose pas pour ne pas alourdir les choses. Je ne crois pas que le fait de lire une délibération doit être compté dans le temps de parole de la majorité. Mais il me semblait que l'expression, telle qu'elle est ici, suffisait à faire comprendre à tout le monde l'objectif et de ne pas détailler de manière fastidieuse l'ensemble de la délibération. Il va de soit qu'en ce moment je prends la parole pour une explication et cela doit être compté dans le temps de parole de la majorité. Néanmoins, l'expression de l'intitulé ou de la délibération ne peut pas faire partie du temps de parole de la majorité sinon la majorité se bornerait à présenter les délibérations et l'opposition se bornerait à les critiquer.

Monsieur LA SPESA : Je vous rassure, Monsieur le Maire, nous n'entrerons pas dans ces comptes d'apothicaire ! Je crois qu'il y a des questions beaucoup plus importantes que d'autres et qui méritent qu'on s'y arrête un peu plus longtemps et c'est comme cela qu'on fonctionnera. Je ne sais pas où on en arrivera mais franchement...

Monsieur le Maire : Monsieur LA SPESA j'en prends acte ; si vous choisissez de parler de ce qui passe ici, que vous évitez, et ce n'est pas vous que je vise, de mettre en cause le Maire sur un accident mortel qui s'est déroulé sur un chantier de la CASA, nous reviendrons ,tout en encadrant un temps de parole normal, à un débat apaisé et constructif, que j'ai essayé de mener pendant deux mandats et que je continuerai à mener dans le même esprit et que , j'ai essayé, il me semble, de mener pendant deux mandats et que je continuerai à mener dans le même esprit.

Donc, plutôt que la lettre et le temps, si vous acceptez l'esprit constructif, vous trouverez de ma part comme vous l'avez trouvé dans le passé, quelqu'un qui est bienveillant et qui, de temps en temps, pense que ce que vous dites n'est pas stupide et peut même être repris à mon compte. Donc, si vous changez d'état d'esprit je changerai ma position mais pour l'instant je n'en ai pas encore eu la preuve .

Monsieur LA SPESA : On se fait aussi insulter à longueur de séance, de temps en temps, donc il y a des choses qu'on n'acceptera pas.

Monsieur le Maire : pas moi

Monsieur LA SPESA : Non, pas nécessairement mais.....

Monsieur le Maire : Pas nécessairement. Vous avez ressenti un jour une insulte de ma part ou un mépris de ma part vis-à-vis de l'opposition ?

Monsieur LA SPESA : On n'est pas très susceptibles de notre côté. Personnellement, je ne le suis pas non plus.

Monsieur le Maire : Monsieur LA SPESA, de personne à personne, quand on accuse le Maire de la mort d'un individu. C'est pire qu'une insulte.

Monsieur LA SPESA : Cela n'a pas été le cas. Il vaut mieux arrêter là et passer à autre chose.

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je vais intervenir sur la délibération.

Nous sommes encore dans la période où l'on souhaite les vœux et inmanquablement on souhaite toujours la santé. La santé c'est le vœu que tout le monde désire le plus. Bien évidemment, cette envie d'être en forme et de le rester ne s'arrête pas à la porte de notre lieu de travail. Aussi, que l'on soit salarié du privé comme du public, la loi permet que soient mises en œuvre des actions pour préserver la santé des travailleurs et améliorer leurs conditions de travail. Et parmi les différents moyens, la médecine préventive, appelée communément « médecine du travail », est un maillon central.

Aujourd'hui plus qu'hier, les employés de la Commune, comme la grande majorité des salariés du pays, voient leurs conditions de travail se dégrader. L'augmentation du stress qu'elle soit liée à la demande de toujours plus de productivité ou au salaire dérisoire, les troubles musculo-squelettiques et bien d'autres raisons encore, prouvent qu'il serait actuellement indécent et dangereux de réduire les moyens de la médecine du travail.

Malheureusement, aujourd'hui, c'est ce que vous nous proposez au travers de cette délibération. Cela fait des mois que vous n'avez pas daigné remplacer le médecin absent. Votre solution c'est de remplacer un poste de médecin par une vacation, 1 jour par semaine sur 36 semaines. Par contre, le coût financier, lui, équivaut à un salaire de mi-temps.

Bien évidemment, nous n'intervenons pas sur la qualité du médecin du Centre de Gestion car nous ne sommes pas qualifiés pour le faire. Par contre, nous ne pouvons accepter qu'au travers de la baisse considérable des moyens humains de la médecine du travail, ce soient les salariés qui risquent d'en payer le prix. Si votre intention n'était pas de supprimer à très court terme cet emploi, vous seriez passé par la voie de l'embauche d'un médecin à temps plein qui aurait eu un contrat temporaire jusqu'au retour du médecin titulaire. A l'heure où le MEDEF et leurs amis du Gouvernement cherchent à amplifier les attaques sur la médecine du travail, le Député-Maire UMP d'Antibes n'hésite pas à réduire la présence d'un médecin du travail et de l'éloigner ainsi de l'analyse des postes de travail. Nous déplorons que la conscience du médecin s'efface devant la décision du politique. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Incorrigible ! C'est tellement difficile de sortir du papier qu'on a préparé antérieurement et de s'adapter à une situation où il me semblait qu'il y avait une main tendue. Ce qui prouve bien qu'il faille quand même rester vigilant dans le contexte actuel.

Premièrement, un médecin à temps plein est en congé de longue maladie.

Deuxième point, les collectivités territoriales ne peuvent pas remplacer de manière définitive un médecin en congé de longue maladie.

Troisièmement ils peuvent essayer de recruter, ce que l'on a essayé de faire et Monsieur PINTRE s'y est employé, un médecin de manière temporaire à temps plein, mais ce sont des médecins qui sont qualifiés, des médecins territoriaux et l'appel à candidatures a été infructueux. Et donc, on vous propose aujourd'hui de ne pas diminuer les moyens et pour cela, dans la période où on n'a pas eu de recrutement, de faire en sorte qu'on fasse appel au Centre de Gestion.

Il y a des règles, on les applique et donc il n'y a pas de diminution de moyens. Le médecin reste médecin et continue à penser que la santé de l'ensemble des employés municipaux est quelque chose de très important. Je vous rappelle que les employés municipaux d'Antibes travaillent moins de 35 heures par la volonté du Maire. Avec, au contraire, une annualisation du temps de travail, toute la souplesse nécessaire pour faire que les choses soient les plus efficaces possible.

Et avec des opérations à la fois globales et à la fois ciblées. Globales : la lutte contre le tabagisme, la lutte contre l'alcoolisme qui ont été menées avec efficacité, puis des actions ciblées sur les gens qui travaillent à l'extérieur, qui mettent en danger leur colonne vertébrale sur des efforts physiques. Donc, vous ne pouvez pas nous accuser de ne pas être vigilant sur la santé de nos employés !

Adopté à la majorité des voix, par 38 voix pour sur 41, (3 contre, M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS).

#### **00-03- MEDECINE PROFESSIONNELLE - EXAMENS RADIOLOGIQUES - CONVENTION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER D'ANTIBES- AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur le Maire : Je pense que là, il n'y aura pas de problème. C'est assez difficile de faire des radios à l'intérieur de la Mairie.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **00-04- VIDEO SURVEILLANCE - EXTENSION DU NOMBRE DE CAMERAS - DEMANDE D'AUTORISATION PREFERATORALE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire : Chers Collègues, comme vous le savez, la Ville d'Antibes a été la première à mettre en place la vidéosurveillance. Depuis, cette technique s'est développée sur l'ensemble du territoire. Bien entendu, elle est encadrée par un certain nombre d'éléments qui visent à préserver la sécurité et la vie privée et restent les trois objectifs que nous avons initialement fixés qui sont : la sécurité routière, les rassemblements de populations et la délinquance.. C'est la raison pour laquelle à la suite de la démocratie de proximité et des demandes d'un certain nombre de riverains, filtrées par l'ensemble des services et après être passées devant la Commission qui comprend, je le rappelle, les services de la Préfecture et du Procureur de la République, je vous propose l'extension de ces caméras.

Mme DUMAS : Evidemment, cela ne va pas vous surprendre, nous sommes totalement opposés à cette nouvelle extension de caméras de vidéosurveillance. Et encore plus, quand on essaie d'y trouver une justification un peu fallacieuse du style « mieux connaître » ou « réguler le flux de la circulation ». Si une caméra régule le flux de la circulation c'est vrai qu'elle a des pouvoirs hallucinants. La nouveauté, par rapport à nos dernières interventions à ce sujet, est que nous ne sommes plus seuls à douter de l'efficacité et de l'utilisation faite de ces caméras.

En effet, un rapport du CNIL s'inquiète de la multiplication des caméras et un rapport de deux Sénateurs (je vous rassure, ils ne sont pas Communistes) en décembre 2008, mettent sérieusement en doute l'efficacité de la technique de vidéosurveillance comme un instrument de prévention.

Donc, nous ne voulons pas d'une société qui agite sans arrêt un soi-disant sentiment d'insécurité comme le dit la délibération qui stigmatise la jeunesse de notre Ville en voulant surveiller ses mouvements. Et je dirais, utilisons cet argent (160.000 €) autrement, au service du nécessaire lien social et du vivre ensemble et en respectant la devise de la République « Liberté – Egalité – Fraternité ». Merci.

Monsieur le Maire : C'est toujours curieux de voir le parti Communiste accuser la majorité de dérives totalitaires. Quand on relit l'histoire c'est suffisamment chargé d'enseignements pour se rendre compte que quelque fois on voit assez bien la paille qui est dans l'œil de l'autre et pas la poutre qui traverse son regard.

Je voudrais simplement vous rappeler que d'une part, jamais nous n'avons mis en place des caméras avec un but qui était purement sécuritaire. La meilleure preuve c'est qu'elles servent à prévenir les inondations, elles servent aussi lorsqu'il y a un embouteillage pour une raison x. ou y. d'être prévenu un petit peu avant la situation locale et de pouvoir dépêcher sur place une partie de la police municipale. Et elles servent également à la sécurité. Si mes enfants n'ont plus l'âge d'être collégiens, je trouve que le Conseil général a bien fait de mettre des caméras aux abords des Collèges. On a eu des débats interminables avec les Directeurs des Collèges, avec les Enseignants, qui disaient qu'à partir du moment où les enfants étaient dehors ils n'assuraient plus la sécurité. On a bien vu que le racket, la vente de drogue, les intimidations et les bagarres se déroulaient souvent à la périphérie et que depuis qu'il y a des caméras, probablement parce que c'est une coïncidence, on ne rencontre plus ce genre de phénomènes.

Enfin, je ne dis pas que ce sont les caméras qui ont amené la sécurité sur l'ensemble de notre territoire. Mais reconnaissons bien que l'action conjuguée et équilibrée que nous avons menée en prévention, en dissuasion (les caméras font plus partie de la dissuasion que de la répression) et en répression ont fait que si en l'an 2000 il y avait sur la circonscription d'Antibes-Vallauris plus de 1400 vols à la portière, les statistiques de cette année montrent qu'il y en a eu que 80. Donc, cela n'est pas, bien sûr, uniquement dû aux caméras mais le fait que les caméras suivent les angles de fuite des délinquants, a probablement été un des éléments dans l'ensemble de la chaîne pénale et de la conception que nous avons d'une prévention-dissuasion-répression efficace, qui a concouru à ce résultat.

Nous avons de bons résultats. Les résultats en matière de délinquance continuent à baisser malgré le fait qu'ils soient maintenant à des chiffres extrêmement bas. C'est notre politique, nous l'assumons totalement. Et on ne filme jamais que la rue et si les gens ne veulent pas être vus dans la rue il vaut mieux qu'ils restent chez eux puisque là ils sont protégés de l'ensemble des caméras par un système qui a été pour la première fois mis au point à Antibes et qui floque systématiquement tous les espaces privés.

Nous passons donc au vote, qui est contre, qui s'abstient ?

Adopté à la majorité des voix, par 38 voix pour sur 41 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Melle DUMAS).

Monsieur le Maire : un petit élément : dans le quartier des Semboules dans lequel votre parti a mené une campagne contre les caméras, on n'a pas mis de caméra. Le Comité de quartier et les personnes associatives qui se sont associées de manière étroite à votre campagne nous réclament maintenant des caméras. Il faudrait que vous vous harmonisiez avec eux pour faire en sorte que vous ne demandiez pas en démocratie de proximité ce que vous dénoncez en Conseil municipal !

*INAUDIBLE*

M. LA SPESA : Monsieur le Maire, si vous le permettez, évitez de faire ces associations qui ne sont pas très correctes. Vous dites qu'il y a une association qui est inféodée à ce parti politique. Je suis désolé, ce n'est pas normal. Vous n'avez pas à dire ce genre de choses.

Monsieur le Maire : M. LA SPESA, je n'ai pas dit qu'elle était inféodée. Elle s'est tellement associée à votre campagne...

M. LA SPESA : Mais il y en a d'autres qui se sont associées à la vôtre. On ne vous l'envoie pas à la figure.

Monsieur le Maire : Quand elle a, en terme clair, appelé à voter contre notre liste. Ensuite, elle s'est louée du résultat un peu meilleur que vous avez fait dans le quartier mais je ne connais pas d'association de quartier qui se soit louée que le parti Communiste ait diminué à un endroit ou à un autre.

Je vous dis simplement que c'est cette association qui a demandé un nombre de caméras.

Intervention M. LA SPESA : Oui, elle est indépendante cette association. Laissez-la faire.

Monsieur le Maire : Cette association est indépendante et amie de votre organisation politique mais je constate néanmoins qu'elle demande des caméras et que vous voulez leur refuser. Eh bien moi, je vais les leur donner car j'ai plutôt la voix de la démocratie de proximité que la voix des partis politiques.

Monsieur LA SPESA : Monsieur le Maire, chez nous ce n'est pas la pensée unique. Je suppose que dans votre parti ce n'est pas la même chose.

Monsieur le Maire : La situation, Monsieur LA SPESA, ne m'oblige pas à refaire des rappels à l'ordre et à faire en sorte que je sois obligé de remonter un peu d'autorité pour que vous ne compreniez pas mon sens du dialogue comme de la faiblesse. Donc, ce que j'ai dit, je l'ai dit et je peux vous apporter un certain nombre de preuves de ce que j'avance. Ensuite, ne dites pas « évitez » parce que vous n'avez pas d'ordre à me donner ici et donc que ma parole est libre dans la mesure où je ne mets pas en cause de manière personnelle ou de manière diffamatoire les uns ou les autres. Donc, je continuerai à m'exprimer et à gérer ce Conseil municipal en attendant que vous ayez la majorité.

